



TRANSVERSAL

Pourquoi ?

L'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de la planification écologique dans les territoires implique pour l'Etat, en central comme en déconcentré, de disposer de données de qualité, comparables entre les territoires, sur les différentes thématiques de France Nation Verte pour accompagner et sécuriser les territoires dans la mise en place de projets concrets. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces projets pour les acteurs de terrains (collectivités, professionnels, citoyens) requiert également d'accéder à des données homogènes, de manière simplifiée et cohérente pour centrer leurs moyens sur l'atteinte des objectifs.

Ces projets à caractère pluridisciplinaire et fréquemment multi-échelles géographiques et temporelles nécessitent que les données soient interopérables, facilement agrégables et suffisamment bien qualifiées pour évaluer la pertinence de leurs usages. Elles doivent alimenter des outils efficaces pour les acteurs publics comme externes. Or aujourd'hui, certaines données d'intérêt pour la mise en œuvre des politiques publiques sont absentes. La profusion de données ouvertes sur des plateformes nombreuses, à des échelles, des formats, des structurations différents et de qualités variables entraîne par ailleurs des difficultés. Enfin, les services numériques ne sont pas toujours interopérables et les observatoires toujours cohérents.

Pour répondre à ces difficultés, plusieurs briques transversales sont nécessaires. Elles permettent de faire le lien entre chaque thématique, mutualiser et créer des effets leviers.

La mise en place et l'application de règles communes concernant l'éthique, la sécurité et l'interopérabilité est le prérequis essentiel à la construction des briques supérieures. La mise en commun des infrastructures des acteurs publics constitue une solution rapide d'amélioration de l'interopérabilité en partant de l'existant. Par la suite, le développement de briques techniques communes rendra l'interopérabilité native et permettra de mutualiser les efforts. L'ouverture ou le partage des données sera accéléré pour stimuler encore davantage leurs usages au bénéfice des politiques publiques. Les services numériques qui accompagnent les collectivités d'une part et les citoyens d'autre part, ainsi que les observatoires pour le pilotage des politiques publiques, seront rationalisés ou rendus techniquement cohérents. Les services numériques ou observatoires spécifiques seront présentés depuis des services numériques ou observatoires plus généralistes dans une logique de méta-plateforme.

Quoi ?

Chacune des briques prioritaires entourées en noir dans la thématique « Transversal » ci-après fait l'objet d'une « action » numérotée et détaillée ci-dessous. Ces actions sont structurées en « orientations » renseignées par des lettres, qui suivent les strates du bâtiment. Les orientations sont classées de bas en haut car si toutes les actions doivent être parallélisées pour travailler en mode produit et pour être au rendez-vous de l'urgence écologique, elles reposent toutes sur les fondations du bâtiment, qu'il faut donc améliorer en priorité.

La structuration de chaque action se veut pédagogique et pragmatique : les enjeux métier sont d'abord expliqués, puis l'état des lieux et les irritants associés, et les sous-actions à entreprendre associées de leurs porteurs et de leur calendrier. Les porteurs sont classés des administrations centrales, aux opérateurs et aux territoires ; le porteur principal est indiqué en gras. Ces actions et leur calendrier sont à ce stade indicatifs : en fonction des retours de la concertation publique et de la poursuite des travaux en interne, ils pourront être amenés à évoluer en mode agile. Ces évolutions seront présentées à l'été 2024, puis chaque année.

OBSERVATOIRES

- PILOTAGE**
- Copernicus
 - Gaia Data
 - Space for Climate Observatory
 - EPOS
 - Jumeaux Numériques locaux
 - Infoterre
 - Observatoire de données locales
 - carte.gouv.fr
 - Observatoire français de la transition écologique
 - Observatoire des territoires
 - Observatoire SDES
 - Observatoire SNBC
 - PILOT
 - Observatoire de la transition écologique**

SERVICES NUMÉRIQUES

- CITOYENS**
- Agir pour la transition
 - Nos Gestes Climat
 - Coach de la transition écologique pour les ménages**
 - Notre Environnement

SI MÉTIER CŒUR

- SI ACTEURS PUBLICS TERRITORIAUX**
- TACCT
 - Territoires et Climat
 - SI CRTE
 - Aides Territoires
 - COMETE
 - Open Collectivités
 - Terristory
 - Territoires en Transitions
 - Mon Espace Collectivité**

INFRASTRUCTURES SOCLES

- PARTAGE DE DONNÉES**
- Gaia-X
 - Ekitia
 - Space data marketplace
 - Mon France Connect
 - APL.gouv.fr
 - Géoplateforme
 - Jumeau numérique France entière
 - Bac à sable de test/d'interopérabilité technique basé sur les standards/protocoles/normes UE
- DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES**
- Ecosphère
 - data.gouv.fr
 - Plateformes de données territoriales
 - ouverture.data.gouv.fr
 - Plateformes géographiques territoriales
 - cdata.cerema.fr
 - data.shom.fr
 - data.ademe.fr
 - Géocatalogue
- DONNÉES D'IDENTITÉ**
- Sol : RCPU
 - Sol : PCI
 - Sol : RGE
 - BAN/BAL
 - Bâti : RNB
 - Bâti : RIAL
 - Bâti : COG
 - Registre Parcellaire Graphique
 - AgentConnect
 - MonComptePro
 - SIREN/SIRET
 - France Connect
 - ProConnect

RÈGLES SOCLES

- INTEROPÉRABILITÉ**
- Guide/tests pour la création de gouvernance de données partagées
 - schema.data.gouv.fr
 - Code de l'environnement
 - CRPA
 - INSPIRE/HVDS
 - Data Act
 - Data Governance Act
 - OCSGE
- SÉCURITÉ**
- Protection des données (RGPD)
 - Gouvernance SSI et feuille de route SSI interministériel (MASA)
 - Feuille de route relative à la sécurité numérique (MTECT)
 - e Idas
 - Référentiel général de sécurité (RGS)
- ÉTHIQUE**
- code.gouv.fr
 - Green Algorithms
 - NumEcoEval
 - RGESN
 - Outils DesignGov
 - RGAA 4
 - IA Act

H

G

F

E

D

C

B

A



Garantir l'éthique des outils numériques impliqués dans la transition écologique

« Le numérique pour l'écologie doit se développer dans un cadre éthique, humaniste, citoyen et souverain qui évite le techno-solutionnisme, garantit la sobriété numérique, protège la vie privée, ne laisse personne de côté, s'assure de la résilience des systèmes et du caractère démocratique des modèles. Le numérique n'est pas neutre. C'est une technologie qui vient avec son lot de risques, qu'il convient d'encadrer pro-activement » (extrait du Manifeste).

Les considérations de sécurité et d'interopérabilité ne suffisent pas : nous devons développer un numérique pour l'écologie dans un cadre de valeurs qui nous correspond en tant que société, et prendre à bras le corps les risques évoqués. Ces sujets ont un impact majeur sur la vie quotidienne et touchent au fondement même de nos sociétés. Une réflexion collective est donc indispensable pour les traiter.

Les actions qui suivent, de nature très différente, sont toutes essentielles au bon développement d'un numérique éthique.

1. Protection des données sensibles

Décider ensemble du juste milieu dans l'utilisation de nos données personnelles à des fins de réduction de notre empreinte environnementale

Nos données sont aujourd'hui recueillies et exploitées par différents outils numériques publics ou privés. Si cela peut permettre une amélioration des services pour le bien commun, il existe aussi un risque de surveillance des comportements (appelée parfois « dictature verte »). Il importe donc de décider collectivement jusqu'où nous souhaitons que le numérique permette de mesurer ou restreindre les comportements, en pesant le pour et le contre dans les avantages collectifs pour la transition écologique versus les risques éventuels en termes de protection des données personnelles et de la vie privée. Afin aussi de décider ensemble comment encadrer au maximum ces risques pour qu'ils soient acceptables socialement.

Ce débat ne peut être l'apanage des experts ou des corps représentants : il convient de mettre en place également un comité citoyen du numérique pour l'écologie avec des citoyens tirés au sort représentatifs de la population française, comme cela a pu être fait pour des questions du même ordre en santé numérique. Ces débats pourront notamment être éclairés par les travaux de la CNIL sur le sujet dans son [Cahier IP9](#), « Données, empreinte et libertés ».

Plusieurs sujets ont déjà été identifiés, parmi lesquels :

- L'utilisation des données de transport géolocalisées, à des fins de meilleure connaissance des mobilités et de développement des mobilités vertes
- L'exploitation et la diffusion de données agricoles géolocalisées, pouvant favoriser la transition agro-écologique mais aussi susciter un sentiment de surveillance ou un risque de spéculation sur les sols

1.1 – Identifier les sujets de la feuille de route qui demandent un débat démocratique large sur le juste milieu dans l'utilisation des données

- **Porteur : SGPE, DNUM MTE-CT, SNUM MASA, DG Métier, Opérateurs**
- **Calendrier : T1 2024**

1.2 – Solliciter les experts, par exemple le comité consultatif national d'éthique, et lancer un comité citoyen du numérique pour l'écologie pour se positionner sur ces sujets

- **Porteur : SGPE, DNUM MTE-CT, SNUM MASA, DNUM MTE-CT, DG Métier, Opérateurs**
- **Calendrier : T4 2024**

2. Diminution de l'impact environnemental du numérique

Minimiser l'empreinte environnementale des solutions numériques portées par la feuille de route numérique et données

A l'heure où les effets du changement climatique se font de plus en plus prégnants dans la vie des citoyens et des entreprises, accélérer la transition écologique est devenue une obligation, notamment en matière de numérique. En 2020, le numérique représentait 2,5% de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10% de sa consommation électrique annuelle. Cela représentait, par ailleurs, 27% de l'épuisement des ressources abiotiques naturelles. Si rien n'est fait, les émissions de gaz à effet de serre pourraient augmenter de plus de 60% d'ici 2040. Il importe donc de minimiser l'empreinte environnementale des solutions numériques portées par la présente feuille de route et d'éviter l'effet rebond.

L'Etat français s'est saisi de l'enjeu de l'impact environnemental du numérique à travers de nombreuses actions et dispositifs regroupés depuis octobre 2022 au sein du Haut Comité pour le numérique éco-responsable : feuille de route de décarbonation du secteur (article 301 loi Climat et Résilience), MinNumEco, loi REEN, stratégie dédiée dans France 2030... Leurs enseignements et recommandations pointent en particulier l'importance de l'allongement de la durée de vie des terminaux, du contrôle des usages et de la consommation énergétique des centres de données afin d'enrayer la croissance rapide de l'empreinte environnementale du numérique. Les actions portées par la présente feuille de route devront s'inscrire dans la logique de ces dispositifs.

A titre d'exemple, un référentiel d'éco-conception des services numériques est en cours de construction (travaux de l'Arcep et l'Arcom, en collaboration avec l'ADEME, la DINUM, la CNIL et l'INRIA). Lorsque les solutions numériques portées par la présente feuille de route entrent dans le périmètre de ce référentiel, elles devront donc calculer leur score d'avancement et un objectif pourra être fixé.

2.1 – S'assurer du respect des recommandations environnementales issues des travaux menés par les pouvoirs publics et de la mobilisation outils déployés en ce sens (NumEcoEval, Green Algorithms, lignes directrices, feuille de route numérique et environnement, loi Reen...) dans la

- **Porteurs : SGPE, DNUM MTE-CT, SNUM MASA, DINUM**
- **Calendrier : T4 2024**

réalisation des projets numériques de la feuille de route

2.2 – S’assurer que ces mêmes recommandations et outils soient appliqués et déployés dans la réalisation des projets numériques portés par les acteurs privés et les collectivités territoriales

- **Porteurs** : SGPE, DNUM MTE-CT, SNUM MASA, DINUM
- **Calendrier** : T4 2024

3. Lutte contre les fractures numériques

Éviter qu’une partie des citoyens, agents publics et professionnels se trouvent laissés de côté des outils numérique nécessaires à la transition écologique

L'accès et l'aisance au numérique ne sont pas universellement partagés : 13% des français sont en situation d'illectronisme. Au-delà du grand public, les professionnels variés et les agents publics nationaux et territoriaux peuvent aussi rencontrer des problématiques d'équipement, d'acculturation ou de formation. Par ailleurs, les missions mêmes des agents publics sont impactées par la généralisation des outils numériques, dont l'intelligence artificielle. Il est essentiel de chercher à développer une fraternité du numérique pour la transition écologique et à optimiser le couplage homme / machine pour que le numérique permette plus d'humanisme, et non moins.

Il s'agit par exemple de traiter le déficit de compétences numériques dans certains services (Etat, collectivités territoriales) ou au sein de certaines professions, en lien avec le chantier « Emploi et formation » de France Nation Verte. Il s'agit également de mettre en œuvre des canaux physiques alternatifs au numérique pour les services les plus critiques de la feuille de route, ce qui contribue à la fois à l'inclusion mais aussi à la résilience de l'action métier sous-jacente. Il convient enfin d'accompagner massivement les français à l'utilisation de l'outil citoyen emblématique de la transition écologique (le Coach, voir action 20).

3.1 – Sur tous les projets numériques pertinents de la feuille de route, prévoir des canaux alternatifs aux outils numériques

- **Porteurs** : SGPE, DNUM MTE-CT, SNUM MASA, DG Métier
- **Calendrier** : T4 2024

3.2 – Mettre en œuvre le Coach de la transition écologique pour les ménages (action 20), en veillant au parcours usager, à l'outillage des aidants ou médiateurs, à la formation et au déploiement des conseillers numériques...

- **Porteurs** : SGPE, DINUM, DNUM MTE-CT, ADEME
- **Calendrier** : T4 2023

4. Assurer la confiance dans les modèles et dans l'intelligence artificielle

Mettre transparence et rigueur dans les modèles et dans l'intelligence artificielle utilisés par les acteurs publics et privés afin de ne pas confondre innovation et progrès

La transparence des données mais aussi des traitements et des modélisations est essentielle à la confiance dans les outils numériques et les contenus qu'ils produisent. Il en va de la démocratie : comme nous n'aurions pas imaginé que les décisions relatives au confinement soient prises sans transparence sur les données de contamination et de vaccination Covid et sur les règles appliquées, il est indispensable de comprendre les sous-jacents à la mesure d'une empreinte carbone, d'un risque inondation ou des coupures d'eau ou d'électricité. C'est vrai pour les outils numériques publics mais aussi pour les outils numériques privés à fort impact, d'autant plus lorsqu'ils diffusent des messages à la population parfois plus efficacement que les acteurs publics, comme Google ou Apple.

Ces risques sont amplifiés par l'intelligence artificielle, via par exemple l'accentuation possible des biais portés par les données d'entraînement. L'intelligence artificielle, qui présente un potentiel important pour accélérer la transition écologique, ne doit pas devenir une boîte noire. Son usage ne doit pas faire autorité face à l'humain.

Pour avancer sur ces sujets complexes, il est proposé de commencer par les actions ci-dessous.

4.1 – Expliquer les modèles utilisés par Nos Gestes Climat (action 20)

- **Porteurs : SGPE, DINUM, ADEME**
- **Calendrier : T4 2024**

4.2 – Identifier les outils numériques privés diffusant des messages relatifs à la transition écologique, notamment aux citoyens en cas de crise environnementale, et travailler avec les acteurs concernés pour fiabiliser les messages et mettre de la transparence dans les modèles

- **Porteur : SGPE, DNUM MTE-CT, DGE, DG Métier, Opérateurs, entreprises privées**
- **Calendrier : T4 2024**



Garantir la sécurité et la résilience des outils numériques impliqués dans la transition écologique

Les attaques contre les systèmes d'information se multiplient. Ces attaques peuvent provenir de l'intérieur ou de l'extérieur des administrations, opérateurs, collectivités ou entreprises privées. L'enjeu est la protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données en empêchant tout accès non autorisé, mais aussi toute modification, manipulation ou destruction des données.

Les systèmes d'information relatifs à la transition écologique cumulent l'ensemble des facteurs de risque liés à la cybercriminalité par leur variété, leur exposition médiatique, les flux financiers gérés et les secrets commerciaux enregistrés. Ils imposent des mesures de sécurité des systèmes d'information (SSI) adaptées.

Au-delà de la cybersécurité au sens strict, ces systèmes d'information doivent par ailleurs être conçus pour être résilients au changement climatique, à la pénurie de matériaux nécessaires aux composants numériques, à la perte d'accès à l'électricité... Ces enjeux sont traités notamment à travers les plans de continuité ou de reprise d'activité qui anticipent les mesures nécessaires pour poursuivre l'activité malgré les aléas, si besoin dans des modes de fonctionnement dégradés.

5. Sécurité des systèmes d'information de l'Administration centrale

Mettre en œuvre les feuilles de route de sécurité des systèmes d'information des pôles ministériels

Des feuilles de routes ambitieuses ont été élaborées. Elles comprennent l'homologation de sécurité des systèmes d'information, la généralisation de l'authentification forte, l'élaboration de plans de continuité et de reprise d'activité à l'échelle de chaque service, la mise en place d'un réseau national de gestion des alertes (CSIRT), la mise en place d'un centre de supervision et de détection automatisée des incidents de sécurité (SOC), des audits réguliers des adresses exposées sur internet et des serveurs Windows, le renforcement des annuaires bureautiques et des systèmes d'information d'administration, le remplacement des systèmes d'information obsolètes et des actions permanentes de sensibilisation de tous les acteurs.

5.1 – Mettre en oeuvre la feuille de route « sécurité numérique » du Pôle ministériel Transition écologique, Cohésion des territoires, Transition énergétique, Mer

- **Porteurs : DNUM et SHFDS du MTE-CT**
- **Calendrier : T4 2024**

5.2 – Mettre en œuvre la la feuille de route « sécurité numérique » du Ministère chargé de l'agriculture

- **Porteurs : SNUM et SHFDS du MASA**
- **Calendrier : T4 2024**

6. Sécurité des systèmes d'information des établissements publics

Accompagner les établissements publics dans la mise en oeuvre de leur politique de sécurité des systèmes d'information

Les opérateurs impliqués dans la feuille de route ont des niveaux de maturité variables en termes de cybersécurité.

Des ateliers de partage d'expérience et un appui technique sont nécessaires notamment sur la politique d'homologation des applications courantes et des applications classifiées, la certification, le durcissement des différentes briques des systèmes d'information (annuaire, réseau, bastions ...), la sensibilisation et la formation, la politique d'authentification ... Des mutualisations de certaines fonctionnalités seront mises en place pour les opérateurs volontaires (sauvegarde distante, supervision, formation,...). Une mesure de leurs forces et faiblesses sera réalisée à l'occasion de ce travail d'animation.

6.1 – Évaluer le niveau de maturité des opérateurs et les accompagner pour la mise en œuvre des politiques de sécurité dans le champ des Ministères chargés de l'Écologie, la Cohésion des territoires, l'Énergie, la Mer

- **Porteurs : DNUM et SHFDS du MTE-CT, ANSSI**
- **Calendrier : T4 2024**

6.2 – Évaluer le niveau de maturité des opérateurs et les accompagner pour la mise en œuvre des politiques de sécurité dans le champ du Ministère de l'Agriculture

- **Porteur : DNUM et SHFDS du MASA, ANSSI**
- **Calendrier : T4 2024**

7. Sécurité des systèmes d'information des acteurs publics territoriaux et des acteurs externes

Accompagner les acteurs publics territoriaux et les acteurs externes dans leur politique de sécurité des systèmes d'information

À l'exception de quelques actions ponctuelles, par exemple dans le secteur de l'énergie, l'action de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et du pôle ministériel écologie est concentrée, pour l'essentiel, sur les entreprises encadrées par les réglementations NIS 1 ou le code de défense.

La transposition de la directive NIS 2 élargira considérablement ce périmètre incluant les entreprises de plus de 50 salariés ou réalisant plus de 10 millions de chiffre d'affaires, dans la plupart des secteurs d'activité relevant des domaines d'activités visés par France Nation Verte. L'identification parmi ces entités de celles qui portent des enjeux de résilience importants permettra d'ajuster ce périmètre et de définir les actions de sensibilisation prioritaires.

Par ailleurs, une évaluation des risques résiduels concernant notamment les petites entreprises, les syndicats mixtes, les associations bénéficiant de subventions ... – autant d'entités qui restent exclues à priori de ce dispositif – permettra d'identifier d'éventuelles actions complémentaires à mener pour les aider à renforcer leur sécurité numérique.

Le Cyber-campus rassemblant des professionnels du secteur, des écoles, des institutionnels mobilisera ses groupes de réflexion sur l'analyse de priorités d'action sous l'angle de la résilience et les méthodes d'appui pour aider les acteurs à progresser. Ce regard des professionnels de la sécurité permettra de compléter les analyses précédentes tant sur l'évaluation de la situation actuelle de chaque secteur professionnel que sur les leviers de progrès.

7.1 – Décliner la directive NIS 2 vers les acteurs dans le champ de la réglementation ; identifier les enjeux de sécurité résiduels pour les entités hors du champ de la réglementation ;

- **Porteurs : SGPE, SHFDS et DNUM du MTE-CT, SHFDS et SNUM du MASA, ANSSI, DINUM, DG Métier, associations professionnelles**
- **Calendrier : T4 2024**

animer les communautés pour faire progresser leur niveau de résilience

7.2 – Travailler en coopération avec le Campus Cyber en vue d'un enrichissement des travaux par des représentants des filières thématiques

- **Porteur : DNUM du MTE-CT**
- **Calendrier : T2 2024**

8. Résilience des systèmes d'information face au changement climatique

Garantir le bon fonctionnement des plans de continuité et de reprise d'activité face aux événements climatiques sévères

Le changement climatique entraîne l'augmentation en nombre ou en intensité des phénomènes météorologiques : inondation, tempêtes, canicules, ... Ce sont des facteurs de risques qui peuvent détruire ou imposer l'arrêt des infrastructures informatiques ou des réseaux les alimentant en énergie.

Les plans de continuité d'activité et de reprise d'activité (PCA/PRA) sont les outils classiquement utilisés pour anticiper ces aléas. Leur construction est basée sur des hypothèses quant aux événements anticipés et à leur probabilité d'apparition. Il convient de les renforcer à l'aune de ces nouveaux risques.

8.1 – Rédiger un guide d'actualisation des PCA-PRA de l'administration et de ses établissements publics face aux aléas climatiques et aux crises énergétiques

- **Porteurs : SGPE, DNUM et SHFDS du MTE-CT, SNUM et SHFDS du MASA, ANSSI**
- **Calendrier : T2 2024**



Garantir l'interopérabilité des outils numériques impliqués dans la transition écologique

Un standard ou une norme de données fournit des principes, structures et conventions pour produire, échanger ou représenter des données. Le standard favorise l'interopérabilité, l'homogénéité et la compréhension cohérente entre outils numériques. Par exemple, le standard « Adresses » doit permettre la consolidation d'une base d'adresse nationale précise grâce à la remontée standardisées des bases d'adresses locales. Un standard est par défaut d'application volontaire, mais il peut devenir obligatoire si un texte juridique y fait référence.

Un standard de données s'intéresse d'abord aux niveaux sémantique (le vocabulaire, les concepts et leurs relations) et technique (le modèle conceptuel de données propre à une vue métier). Il peut aller jusqu'à proposer un ou plusieurs modes d'implémentation physique, comme les formats d'échanges. Le XML, qui repose sur des normes internationales, est par exemple utilisé dans le système d'information sur l'eau.

Aujourd'hui, il existe plusieurs instances de standardisation au niveau international (CEN, ISO, ..) et au niveau national (SANDRE, PatriNat, GISsol, SNOR,...). Le maintien de ces compétences est pertinent pour assurer la continuité de l'activité, le lien entre les acteurs et le bon fonctionnement des politiques publiques au-delà des enjeux techniques des standards.

Mais cette fragmentation ne facilite pas la connaissance et la recherche d'un standard. Il est donc nécessaire d'améliorer la découvrabilité des standards via un accès simplifié et regroupé à l'information. De plus, l'utilisation pour les acteurs est soumise à l'entrée dans le formalisme de chaque domaine (méthodes et processus). Il est donc nécessaire d'harmoniser les modèles et processus de standardisation. Enfin, l'évaluation de la qualité et de l'appropriation des standards n'est pas normalisée. Il convient donc enfin d'harmoniser la gouvernance en labellisant les standards « de première importance », qui seront ainsi collectivement produits et reconnus.

9. La fabrique des standards

Établir une méthode de conception et un modèle de description du standard permettant de faciliter la découvrabilité et l'utilisation des standards par l'ensemble des acteurs

La méthode visée, sorte de « standard des standards », propose un socle d'exigence minimum nécessaire à la production d'un standard d'envergure. Les standards reconnus par l'Etat, ayant vocation à être intégrés dans les marchés publics, à produire des données de références, devront respecter ce modèle afin de faciliter leur mise en œuvre par les acteurs.

La méthode intègre les bonnes pratiques par rapport à l'état de l'art actuel et s'appuie autant que possible sur les standards internationaux, tout en gardant une vision pragmatique.

9.1 – Publier une méthode de conception et un modèle commun de standards

- **Porteurs** : SGPE, **CNIG**, DINUM, transport.data.gouv, Cerema, IGN, OFB, OpenDataFrance, territoires, et l'AFNOR
- **Calendrier** : T1 2024

10. schema.data.gouv

Diffuser les standards respectant le modèle commun défini par la fabrique des standards

L'accès aux standards produits dans le cadre de la fabrique des standards (action 9) sera centralisé et harmonisé à travers un service de référence, schema.data.gouv, adossé à la notoriété de l'écosystème data.gouv.

Un travail est en cours pour permettre de produire la méthodologie à suivre pour publier des schémas sur schema.data.gouv.fr en tant que standard CNIG, ainsi que le modèle pour diffuser les standards.

10.1 – Permettre sur schema.data.gouv la recherche de standards par label (CNIG, transport.data.gouv) et la mise à disposition des standards labellisés

- **Porteurs** : **DINUM**, CNIG, OFB, OpenDataFrance
- **Calendrier** : Visibilité des standards CNIG sur



Fluidifier l'usage des données et l'identification numérique des acteurs

Comme tous les documents administratifs (données et codes sources), les informations de la transition écologique bénéficient des régimes généraux de la communication, de la diffusion des documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques. Ils sont codifiés dans le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et constituent le paradigme de l'*open data* des données publiques par défaut et, lorsque cet *open data* n'est pas possible, ils précisent un cadre de partage de données.

Des dispositions sectorielles se substituent à ce cadre général. Ainsi, qualifiées d'informations relatives à l'environnement, ces informations bénéficient d'un accès facilité selon les dispositions du Code de l'environnement héritées de la convention d'Aarhus. Qualifiées d'information géographique, elles doivent être publiées et partagées selon des normes techniques bien définies au sein d'infrastructures partenariales conformément à la directive européenne INSPIRE.

D'autres dispositions concernent des secteurs plus précis. Par exemple, les maîtres d'oeuvre, publics ou privés doivent contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion de certaines études d'évaluation, selon les dispositions de la loi « Pour une reconquête de la biodiversité ».

Enfin, la circulation de données entre administrations est régie par les dispositions de deux articles (Loi Pour une République numérique et L114-8 du CRPA) en phase avec le RGPD.

Toutes ces dispositions partent d'un paradigme d'ouverture ou de partage de données auquel s'appliquent des restrictions réglementaires destinées à protéger les données « sensibles », par exemple les données personnelles, les données couvertes par le secret des affaires ou, pour les informations relatives à l'environnement, les données qui pourraient porter atteinte à celui-ci.

On constate cependant que ces régimes sont parfois méconnus ou mal connus, que leur mise en œuvre est partielle ou retardée, et que certaines données qui devraient bénéficier d'une ouverture ou d'une diffusion entre administrations restent fermées. Trop souvent un « principe de précaution » est opposé à la circulation des données et freine les initiatives. Parfois, ce sont les textes réglementaires qui par maladresse ne réunissent pas les conditions légales de partage ou peuvent effrayer les producteurs de données quant à des partages et des utilisations qu'ils ne contrôleraient plus.

L'objectif est donc de poursuivre la dynamique engagée pour l'ouverture et la diffusion dans une logique de recueil des besoins, de transparence, de formation des acteurs et de planification et selon le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

11. Circulation de la donnée en interne

Répondre aux besoins de diffusion des données entre administrations pour accélérer la mise en œuvre des politiques de transition écologique

La circulation de données en interministériel permet de simplifier les parcours usager des services numériques (principe du « dites-le nous une fois ») et assure une meilleure efficacité des dispositifs de politiques publiques. Ces données peuvent bénéficier aux politiques publiques de transition écologique bien qu'il ne s'agisse pas de leur destination initiale, par exemple pour démarcher proactivement les bénéficiaires de certaines aides financières.

Des besoins d'accès aux données ont été identifiés lors de l'élaboration de cette feuille de route. Par exemple, l'absence d'accès à l'invariant fiscal des locaux nuit au croisement des données caractérisant ce local (logement ou non résidentiel). La connaissance via une API de la DGFIP permettra une meilleure identification des caractéristiques et une plus grande proactivité de l'administration dans la distribution des aides. La DGFIP annonce une première version de l'API pour le T2 2024.

Ces besoins, ainsi que les prochaines étapes menant à l'ouverture de ces données, sont rendus publics [ici](#). L'avancée de ces travaux sera suivie tous les six mois, dans le cadre de la Conférence du Numérique et Données pour l'Écologie.

11.1 – Accélérer la circulation des données par le soutien des demandeurs et producteurs de données, et par la publication de l'avancée des travaux

- **Porteurs : AMDAC (MTE-CT et MASA), DINUM, DG Métier, Opérateurs, Territoires**
- **Calendrier :** Publication de la liste (au T4 2023) puis bilan semestriel

12. Ouverture des données à l'externe

Amplifier et améliorer l'ouverture des données essentielles à la mise en œuvre des politiques de transition écologique

Depuis février 2021, les engagements ministériels concernant l'ouverture des données et les « données à forte valeur » définies par la Commission européenne sont recensés sur le site ouverture.data.gouv.fr (statut et date estimée de publication). Les producteurs concernés doivent notamment s'atteler à publier les données à forte valeur avant juin 2024.

La liste des données à ouvrir répondant aux cas d'usages identifiés dans cette feuille de route a été complétée et publiée sur ouverture.data.gouv.fr. Par exemple, à compter du 1er janvier 2024, les données de Météo France seront diffusées gratuitement et librement réutilisables. meteo.data.gouv.fr permet notamment aux collectivités de réaliser des diagnostics de vulnérabilité basés sur les observations reconnues de Météo France.

L'avancée de ces travaux sera suivie tous les six mois, dans le cadre de la Conférence du Numérique et Données pour l'Écologie.

12.1 - Accélérer l'ouverture de la données par le soutien des demandeurs et producteurs de données, et par la publication de l'avancée des travaux

- **Porteurs** : AMDAC (MTE-CT et MASA), DINUM, DG Métier, Opérateurs, Collectivités
- **Calendrier** : Publication de la liste au T4 2023 puis bilan semestriel

13. Partage des données privées d'intérêt général

Mettre en place le dispositif d'accès aux données privées d'intérêt général pour des cas d'usage prioritaires de la transition écologique

Une première mention de la notion de « données privées d'intérêt général » avait été introduite dans la loi pour une République Numérique. Elle a été peu utilisée par manque de précisions et de contraintes. Or l'ouverture de certaines données détenues par des personnes morales privées concourent parfois à l'intérêt général.

Elles peuvent par exemple permettre une conduite plus efficace de politiques publiques sectorielles, une meilleure information des citoyens ou une amélioration de la recherche scientifique. C'est notamment le cas des données de mobilité des assistants de navigation, nécessaires pour mieux connaître, suivre, modéliser et prévoir les besoins en mobilité afin par exemple de permettre aux collectivités un travail fin d'amélioration de la voirie ou des lignes de transport public.

Les travaux européens sur le « *Business-to-Government data sharing* » permettent d'envisager une évolution des dispositifs.

13.1 - Travailler au partage des données des assistants de navigation puis étendre la méthode à d'autres cas d'usage

- **Porteurs** : DGITM, DINUM, ADMDAC MTE-CT, entreprises privées concernées
- **Calendrier** : Travail sur cas d'usage mobilité : T2 2024 puis extension

14. Déploiement d'une identification numérique des acteurs mutualisée

Déployer une identification numérique pour les citoyens, les professionnels et les agents publics qui assure la cohérence des comptes et fluidifie la connexion des usagers

L'accès aux données et services numériques exige pour les citoyens, les professionnels ou les agents publics des processus d'identification numérique variés, impliquant de multiples connexions à des comptes divers, ce qui complexifie les démarches.

Pour les démarches administratives des particuliers, le bouton France Connect est de plus en plus déployé et permet non seulement de garantir une authentification sécurisée pour les usagers, mais également de récupérer les données nécessaires à la démarche. L'enjeu est donc d'accélérer l'implémentation de ce mode d'authentification dans les services à destination des citoyens recensés dans cette feuille de route.

Les personnes habilitées pour agir au nom des entreprises, des associations doivent s'authentifier auprès des administrations, par exemple dans le cadre de demandes d'aides ou de subventions. Il

existe aujourd'hui de nombreux outils. ProConnect a vocation à devenir la passerelle d'identification privilégiée pour les personnes agissant dans le cadre professionnel.

Enfin, AgentConnect est utilisé par les agents de l'Administration centrale pour accéder à des données sécurisées et se connecter à leurs logiciels. Il sera étendu dans les services de l'Etat et les collectivités, pour devenir à terme la méthode privilégiée pour l'identification des agents publics.

**14.1 – [Concernant les citoyens]
Intégrer FranceConnect ou FranceConnect+ aux services numériques à destination des citoyens, en priorité le Coach de la transition écologique pour les ménages (action 20 de « Transversal ») et FranceRénov' (action 14 de « Mieux se loger »)**

- **Porteurs** : SGPE, **DINUM**, DGALN, **ANAH**
- **Calendrier** : T4 2024

**14.2 – [Concernant les professionnels]
Intégrer ProConnect aux services numériques à destination des professionnels, en priorité ceux pour les agriculteurs (voir détails dans l'action 2.1 de « Mieux se nourrir »)**

- **Porteurs** : **DINUM**, **MASA**
- **Calendrier** : T4 2024

**14.3 – [Concernant les agents publics]
Intégrer AgentConnect aux plateformes nationales à destination des territoires, notamment à Mon Espace Collectivités (voir action 19 de « Transversal »), et aux plateformes territoriales dans le cadre de la gouvernance territoriale de la feuille de route**

- **Porteurs** : **DINUM**, **CGDD**, **ANCT**, ADEME, Cerema, IGN, gouvernance territoriale
- **Calendrier** : à partir de T4 2024



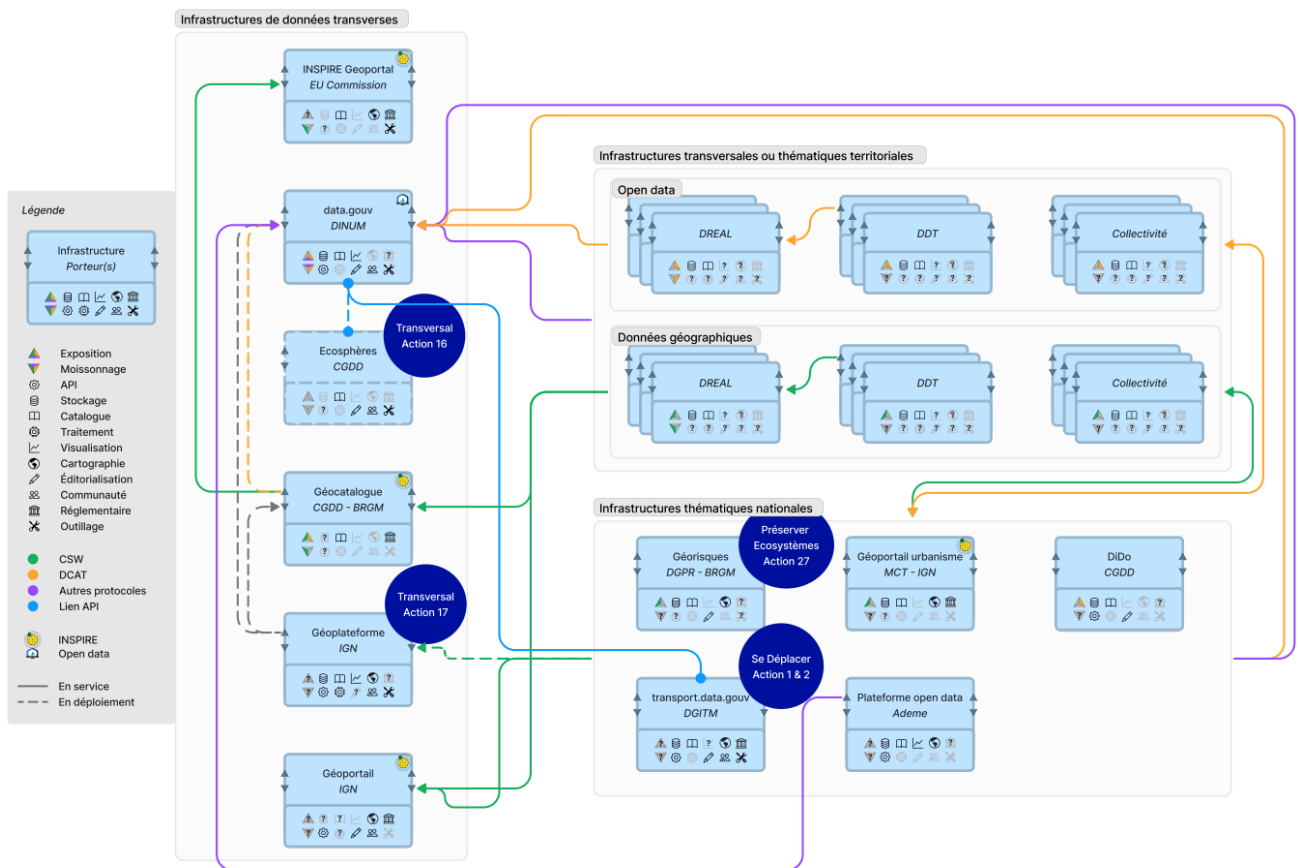
Mettre en place un écosystème cohérent d'infrastructures de diffusion de données ouvertes et de partage de données non ouvertes

Les infrastructures de diffusion de données ouvertes et/ou de partage de données non ouvertes (souvent appelées « plateformes ») se sont constituées depuis plus de vingt ans au niveau territorial et national pour répondre à des besoins de connaissance du territoire, d'aide à la décision, de transparence et de mise en œuvre de l'action publique. Ces plateformes constituent des outils essentiels pour la transition écologique et sa déclinaison opérationnelle dans les territoires.

Néanmoins, pour passer à l'échelle et déployer le plan France Nation Verte, une plus grande efficacité est nécessaire. Il convient d'accélérer les démarches de mise en cohérence et de mutualisation entre les plateformes existantes et à venir, tant d'un point de vue technique qu'organisationnel. Le travail est

à réaliser au niveau des plateformes territoriales entre elles et avec le niveau national, en répartissant les rôles de façon claire (action 15), et au niveau des plateformes nationales entre elles (action 16). Les infrastructures socle voire les couches servicielles des plateformes territoriales comme nationales pourront être mutualisées via la Géoplateforme (action 17) et le jumeau numérique (action 18).

L'ensemble des actions de cette orientation E sont par ailleurs mises en cohérence via une revue technique de l'existant (solutions techniques de catalogage, formats des métadonnées, moissonnage...) et une amélioration continue visant à fluidifier les échanges entre plateformes, comme l'indique le schéma ci-dessous.



15. Mise en cohérence de plateformes territoriales et nationales

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'urbanisation efficace entre les plateformes territoriales entre elles et avec le national, en capitalisant sur les communautés existantes et en mettant en commun des plans de développement technique

Les communautés de « plateformes » de données se sont historiquement constituées en parallèle. Les collectivités, l'Etat déconcentré et les entreprises privées expriment le besoin d'une stratégie plus cohérente, tant pour leurs services numériques que dans leur articulation avec les services nationaux.

En effet, si l'hétérogénéité des solutions est parfois nécessaire pour répondre à la différenciation territoriale, des développements parallèles sont souvent portés par différents acteurs publics, pour

répondre aux mêmes obligations. Les évolutions technologiques et la concurrence des géants du numérique nécessitent de renforcer la complémentarité entre les plateformes.

15.1 – Proposer aux collectivités d’élaborer une cartographie territoriale, faire remonter les problèmes éventuels sur l’articulation avec les briques numériques nationales et faire des propositions d’évolution sur les briques numériques territoriales pour mettre en place une stratégie d’urbanisation et de mutualisation efficace

- **Porteurs** : SGPE et dans chaque région : **Président de Région et Préfet de Région**, acteurs publics territoriaux (Etat déconcentré,
- Collectivités territoriales, CRIGE, AREC...), opérateurs (IGN, ADEME, Cerema...)
- **Calendrier** : premiers résultats au T2 2024

15.2 – Définir et mettre en œuvre des plans de développement technique pour plus d’interopérabilité et de partage entre les plateformes territoriales existantes (Prodige, geOrchestra, OneGeo, GeolDE, Géoplateforme...)

- **Porteurs** : DREAL, **CNIG**, opérateurs (Cerema, IGN...), collectivités et leurs représentants, acteurs privés volontaires
- **Calendrier** : définition au T4 2024 puis mise en œuvre

16. Ecosphère

Référencer au niveau national les données utiles à l’appui des politiques publiques de France Nation Verte sur chaque territoire, aujourd’hui éparpillées dans de nombreux catalogues de données (plateformes des services déconcentrés, catalogue thématiques des directions métiers, opérateur...)

Ecosphère est un guichet d’accès centralisé qui permettra aux usagers d’obtenir « la donnée dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin sans avoir à la rechercher partout ». La plateforme data.gouv constitue le catalogue final global des données publiques. Ecosphère est adossé à cette plateforme et permet en plus :

- La découvrabilité par cas d’usage : la donnée est éditorialisée, présentée et documentée pour répondre à un besoin précis, comme par exemple la mise en place d’un indicateur de suivi (qualité de l’eau, consommation du parc automobile...)
- La gestion de la qualité des métadonnées : les besoins d’amélioration (complétude des données, récurrence...) sont identifiés pour faire monter en qualité le patrimoine de données

16.1 – Augmenter la découvrabilité en publiant quatre premiers bouquets de données à l’ouverture de la plateforme qui répondent à des cas d’usage précis

- **Porteurs** : **CGDD**, DNUM MTE-CT, DINUM, DG métiers, Opérateurs, territoires
- **Calendrier** : T4 2023 puis évolution continue

16.2 – Définir les indicateurs de qualité et les tester à partir de l’analyse des métadonnées

- **Porteurs** : CGDD, DNUM, DINUM, DG métiers, Opérateurs, Services déconcentrés, Collectivités
- **Calendrier** : Résultats du test au T1 2024 puis développements

17. GéoPlateforme

Déployer une infrastructure ouverte et mutualisée pour répondre aux besoins des producteurs de géodonnées (hébergement et gestion du cycle de vie des données) et des développeurs de services et observatoires

Conçue comme une plateforme simplement interfaçable (approche API First), la Géoplateforme fournit des modules permettant le développement de services numériques et d’observatoires.

cartes.gouv.fr, service public des cartes et données du territoire, en constitue un premier exemple illustratif, en proposant un catalogue de bases de données et de cartes thématiques (topographie, écologie, sécurité, foncier, réglementations...), ainsi qu’un accès simplifié à des services permettant à chacun de créer, héberger, contribuer, partager, visualiser et publier des données et des cartes en autonomie.

Par exemple, une collectivité territoriale pourra héberger, mettre à jour et diffuser sur une carte les données concernant les zones abritant des ruches ou celles pouvant en accueillir. Ou encore, un opérateur chargé de l’observation du trait de côte pourra rassembler les données existantes sur le recul du trait de côte sur une même carte et permettre aux acteurs de collaborer en continu pour les enrichir.

17.1 – Déployer la première version de la Géoplateforme, qui contiendra un socle permettant d’assurer une continuité de service aux utilisateurs des Géoservices actuels du Géoportail et offrira de l’autonomie aux producteurs de données

- **Porteurs** : SGPE, IGN, DINUM
- **Calendrier** : T4 2023

17.2 – Faire évoluer les fonctionnalités de la Géoplateforme dans un souci de favoriser la circulation de la donnée (interopérabilité avec d’autres plateformes), sa mise à jour (en multi-acteurs et de façon massive) et son traitement (au service des politiques publiques)

- **Porteurs** : SGPE, IGN, DINUM, GéoBretagne, geOrchestra, partenaires porteurs de cas d’usages de nouvelles fonctionnalités
- **Calendrier** : T2 2024 : outils collaboratifs
T3 2024 : enrichissement des services de traitement de données
T3 2024 : interopérabilité catalogue et authentification avec plateformes régionales pilotes sur base de cas d’usage

17.3 – Mettre en ligne cartes.gouv.fr, le service public des cartes et données du territoire

- **Porteurs** : SGPE, **IGN**, Cerema, OFB, SHOM
- **Calendrier** : T4 2023 : première version
T3 2024 : enrichissement progressif de cartes.gouv.fr (cartographie, collaboratif, carto et data-visualisation)

18. Jumeau numérique de la France

Déployer les moyens de se projeter dans un avenir à moyen ou long terme, par le biais de simulations, afin d'observer par avance l'effet cumulatif de certains phénomènes et d'évaluer l'impact prévisible de certaines décisions d'aménagement du territoire ou de réglementation des pratiques

Au-delà du potentiel de branchement de modélisations monothématiques (croissance des arbres, rendement d'une éolienne, efficacité d'une digue, consommation électrique d'un territoire...), le jumeau numérique de la France, en permettant leur intégration dans un socle géographique continu, rendra possible l'analyse des rétroactions des différents cas d'usage thématiques les uns sur les autres et permettra de mieux en comprendre les causalités.

Des initiatives de jumeau numérique existent déjà sur des zones limitées. L'ambition de permettre de couvrir tout le territoire est de décloisonner l'appréhension des diverses problématiques pour une évaluation systémique.

Pour ce faire, plusieurs cas d'usages thématiques locaux seront instruits. Cette instruction permettra d'améliorer les spécifications du socle technique. L'ensemble des cas d'usage branchés sur le même socle technique de données et de services pourront être opérés ensemble, et amener progressivement le jumeau vers la capacité d'analyse systémique nécessaire pour relever les défis complexes des transitions écologiques et climatiques.

Le projet, d'une durée de cinq ans, progressera via trois axes majeurs et complémentaires :

18.1 – Mettre en place un socle technique de services et de données qui s'appuie autant que possible sur les données et briques technologiques existantes proposées par des acteurs publics ou des industriels qui les feront évoluer dans le cadre du projet

- **Porteurs** : SGPE, **IGN**, Cerema, INRIA
- **Calendrier** : S1 2025 : première version du socle technique d'un environnement de travail ouvert pour les chercheurs opérationnels sur une région

18.2 – Instruire en local des cas d'usage thématiques, et les passer progressivement à l'échelle géographique administrative

- **Porteurs** : SGPE, **IGN**, Cerema, INRIA
- **Calendrier** : S1 2025 : au moins 1 cas d'usage opérationnel généralisé à l'échelle d'un territoire (bassin versant,

région paysagère, région administrative, façade littorale...)

18.3 – Mener un programme de recherche pour lever les verrous techniques et scientifiques identifiés dès la conception du projet, et ceux que l’instruction des cas d’usage révélera

- **Porteurs** : SGPE, IGN, Cerema, INRIA
- **Calendrier** :
S1 2025 : thèses démarrées



Fournir des outils numériques utiles aux territoires

Pour réussir la transition écologique, les projets à impact doivent se multiplier sur les territoires : réduction des consommations énergétiques et des émissions carbone, désartificialisation, protection des ressources et de la biodiversité...

Pour enclencher ces projets, les acteurs doivent disposer d'une meilleure connaissance du territoire et capitaliser sur les projets qui fonctionnent. Leur temps doit être optimisé et ne pas être dispersé dans des démarches administratives chronophages.

Le soutien de l'Etat aux projets passe par la mise en place des plans et contrats liés à la transition écologique (PCAET, CRTE) qui doivent s'appuyer sur des indicateurs partagés de suivi des actions, répondant aux besoins des collectivités concernées et permettant de mesurer l'efficacité des actions.

19. MonEspaceCollectivités et outils à destination des territoires

Mettre en place une « boîte à outils » et fournir des données homogènes adaptées aux territoires pour la transition écologique

Les outils à destination de l'administration déconcentrée et des collectivités territoriales pour accompagner la mise en place des politiques de transition écologique sont nombreux. Proposés par les services de l'Etat et ses opérateurs, il n'est pas toujours simple pour un territoire de choisir le bon outil dans sa démarche. Par ailleurs, les données permettant de suivre la mise en place des politiques publiques ne sont pas toujours adaptées aux besoins des territoires et pas systématiquement comparables d'un territoire à l'autre, ce qui limite la reproductibilité des meilleurs projets et la consolidation au niveau national.

Face à la jungle d'outils, il sera disponible en un seul endroit une liste d'outils personnalisée au besoin de l'utilisateur selon son poste. Une version simplifiée sera directement intégrée dans MonEspaceCollectivités. MonEspaceCollectivités pointerait par ailleurs vers la version détaillée complète du service. Parmi ces outils, on retrouve notamment : Plus Fraîche Ma ville, Territoires en Transitions, Démarches Simplifiées, les Plateformes régionales de données, la Boussole de la Transition Écologique, Terristory, Aides Territoires, Urban Vitaliz etc. Une stratégie de mise en cohérence devra être définie afin

d'augmenter l'impact (rendre interopérable, arrêter, lancer, accélérer...). Les acteurs territoriaux seront sollicités afin de fournir d'alimenter la plateforme avec des indicateurs énergie/climat territorialisés.

19.1 – Déployer MonEspaceCollectivités

- **Porteurs** : SGPE **ANCT**, DG Métiers, ADEME, Cerema, IGN, OFB, territoires
- **Calendrier** : première version au T4 2023

19.2 – Fournir les indicateurs territoriaux de transition écologique pour alimenter MonEspaceCollectivités

- **Porteurs** : **CGDD**, ANCT, DG Métiers, ADEME, Cerema, IGN, OFB, territoires
- **Calendrier** : premiers indicateurs au T1 2024

19.3 – Publier une stratégie de mise en cohérence de l'offre à l'adresse des territoires afin de rationaliser les coûts et d'augmenter la visibilité et l'impact des outils perdurant

- **Porteurs** : SGPE, **ANCT**, DG Métiers, ADEME, Cerema, IGN, OFB, Agences de l'eau, territoires
- **Calendrier** : T2 2024

19.4 – Recommander le bon outil, au bon moment, à la bonne personne depuis MonEspaceCollectivités

- **Porteurs** : SGPE, **ANCT**, Cerema
- **Calendrier** : première version au T1 2024



Fournir des outils numériques utiles aux citoyens

La transition environnementale est désormais dans toutes les têtes mais, pour la plupart des citoyens, les études font état de 3 grandes « douleurs » :

- La complexité du sujet : Par où commencer ? Qu'est-ce qui me concerne ? Que dois-je faire ? La majeure partie des sites diffusent une information généraliste difficile à connecter avec le quotidien
- La difficulté à identifier des sources d'informations fiables : on peut trouver des informations contradictoires sur une grande majorité des sujets, avec des sous-jacents techniques peu clairs
- Un sentiment de défiance lié à la tonalité générale des débats et aux injonctions aux changements émanant du politique

Les services numériques publics se sont multipliés au cours des années avec un succès inégal. Plusieurs sites existent déjà ou sont en cours de développement : agirpourlatransition.ademe.fr, ademe.fr, mtaterre.fr, notreenvironnement.gouv.fr, ecologie.gouv.fr, nosgestesclimat.fr, mais également des sites focalisés sur des sujets spécifiques (comme mieuxrespirerenville.gouv.fr) et de nombreuses initiatives locales.

Si un tel foisonnement comporte de nombreux avantages, il convient d'augmenter la lisibilité de l'offre pour faciliter la vie des citoyens.

20. Coach de transition écologique pour les ménages

Accompagner les ménages dans la transition écologique de façon personnalisée

Sur la base de multiples informations issues de bases de données administratives (DGFIP, CAF) ou déclaratives (usages et attitudes, notamment issus de questionnaires type Nos Gestes Climat), ce service numérique a vocation à guider les citoyens dans les prochaines étapes les plus adaptées à leurs moyens, leur situation, leurs envies... et dans la durée : gestes du quotidien, aides financières, pédagogie, infrastructures environnantes, bonnes pratiques partagées par leurs pairs...

L'outil a vocation à être exemplaire en matière de transparence vis-à-vis des citoyens, en donnant les plus fortes garanties de sécurité quant aux sources, à l'usage, au maintien et à la protection de ses données personnelles, en lien avec l'action 1 sur l'éthique de la feuille de route.

Les différents services numériques existants à destination des citoyens devront être mis en cohérence (rendre interopérable, arrêter, lancer, accélérer...), et valorisés lorsque c'est pertinent depuis le Coach.

20.1 – Déployer le Coach de transition écologique pour les ménages

- **Porteurs :** SGPE, DINUM, ADEME,
- **Calendrier :** Premières expérimentations locales T4 2023

20.2 – Publier une stratégie de mise en cohérence de l'offre de services et de contenus à l'adresse des citoyens afin de rationaliser les coûts et d'augmenter la visibilité et l'impact, et les valoriser depuis le coach

- **Porteurs :** SGPE, DINUM, DNUM MTE-CT, ADEME
- **Calendrier :** T2 2024



Développer des observatoires permettant un suivi et une évaluation claires du plan France Nation Verte

Le foisonnement des objectifs et des plans nationaux concourant à la transition écologique (stratégies transversales ou sectorielles, feuilles de route, programmes pluriannuels, etc.) rend difficilement lisible le suivi et l'évaluation de l'impact des actions menées. La publication du plan France Nation Verte mi-2023 a permis de fixer des objectifs globaux intégrant l'ensemble du cadre légal national et supranational et les actions à porter sur l'ensemble du territoire. Il a été accompagné d'un tableau de bord définissant des premiers indicateurs de suivi et d'un recensement des observatoires existants.

21. Observatoires de la transition écologique

Mettre en place un méta-observatoire public permettant le suivi et l'évaluation du plan France Nation Verte et mettre en cohérence les observatoires publics spécialisés existants

Une première version du tableau de bord a accompagné la publication du plan. Il s'agit désormais de l'enrichir. Il pointera vers des observatoires plus spécialisés, à mettre en cohérence et à rationaliser en prenant en compte leur périmètre (décarbonation, ressources, eau, biodiversité...) et les obligations de suivi des politiques publiques.

21.1 – Enrichir le tableau de bord de la planification écologique (« méta-observatoire ») avec des indicateurs cohérents articulés, avec les indicateurs existants au niveau national (SNBC, SNB...) et en cours de définition au niveau territorial

- **Porteurs :** SGPE, CGDD, et tous les acteurs métiers concernés
- **Calendrier :** T1 2024

21.2 – Définir une stratégie de mise en cohérence des observatoires publics spécialisés existants au niveau national et les valoriser depuis le tableau de bord

- **Porteurs :** SGPE, CGDD, et tous les acteurs métiers concernés
- **Calendrier :** T2 2024

Illustration sur deux cas d'usage

Le travail autour des deux cas d'usage suivants est structuré de la façon suivante :

- Une explication pédagogique des enjeux métier et de l'état des lieux relatif à l'outillage numérique et aux données associés, ainsi que les indicateurs d'impact à suivre
- La description des problèmes rencontrés dans la situation actuelle par des personae variés qui jouent un rôle dans le cas d'usage retenu
- Le parcours de deux de ces personae à travers différentes briques de la maison dans la situation actuelle, puis à moyen terme, puis en cible. Les irritants indiqués en rouge dans ces parcours s'améliorent progressivement grâce aux actions entreprises dans la partie ci-dessus (passage au vert). Ces deux personae sont ceux que l'on retrouve dans les éléments généraux de la « vision par cas d'usage ».
- La description de la situation améliorée en cible pour tous les personae
- Le tableau récapitulatif des actions à entreprendre à moyen terme et en cible à chaque étape du parcours pour répondre aux problèmes identifiés

Cette structuration permet de tester une méthode en mode « produit » sur quelques cas d'usage prioritaires. **Il existe bien d'autres cas d'usage, qui pourront être ajoutés au fil de l'eau.**

Outiller les citoyens

Pour la plupart des citoyens, la transition environnementale se heurte à trois obstacles majeurs :

- La complexité du sujet : Par où commencer ? Qu'est-ce qui me concerne ? Que dois-je faire ? La majeure partie des sites diffusent une information généraliste difficile à connecter avec le quotidien.
- La difficulté à identifier des sources d'informations fiables : il est possible de trouver des informations contradictoires sur une grande majorité des sujets, avec des sous-jacents techniques peu clairs.
- Un sentiment de défiance lié à la tonalité générale des débats et aux injonctions aux changements émanant du politique.

De nombreux outils et sites d'information existent mais ils dispensent une information généraliste souvent difficile à relier à sa vie quotidienne. Il s'agit donc de parvenir à accompagner de façon claire et simple les ménages dans la réduction de leur empreinte environnementale.

À travers ces outils, l'objectif est d'augmenter le nombre de tonnes de CO_{2eq} évités et de mesurer une augmentation du volume des recours aux aides publiques liées à la transition. Pour ce faire, les indicateurs envisageables sont notamment le nombre de connexions enregistrées sur ces outils en ligne, le nombre d'installations de connecteurs externes comme des compteurs intelligents ou bien encore le nombre de ménages contactés dans le cadre d'une démarche proactive.

Personae – Situation actuelle



Catherine est une habitante de ville moyenne qui s'interroge sur son empreinte carbone et les gestes qu'elle peut adopter pour participer à la transition. Cependant, elle ne sait pas comment calculer son empreinte carbone ; elle ne sait pas quoi faire ni par où commencer.



Livio est un artisan qui ne se sent pas très concerné par le changement climatique. Il ne veut pas faire de changement radical de son mode de vie (alimentaire par exemple) mais ne voit pas l'intérêt d'actions plus mesurées. Il se sent peu concerné par la transition écologique.



Fabienne est cadre dans une entreprise. Elle voudrait sensibiliser ses collègues à la transition écologique mais trouve plusieurs sources d'informations en ligne qui ne sont pas toujours concordantes. Même si elle arrive à fournir des chiffres incontestables à ses collègues, elle peine à proposer des solutions adaptées à chacun.



Florent est un citoyen qui souhaite changer ses pratiques quotidiennes et s'investir davantage dans la transition, mais il ne sait pas quelles aides existent et auxquelles il peut prétendre.

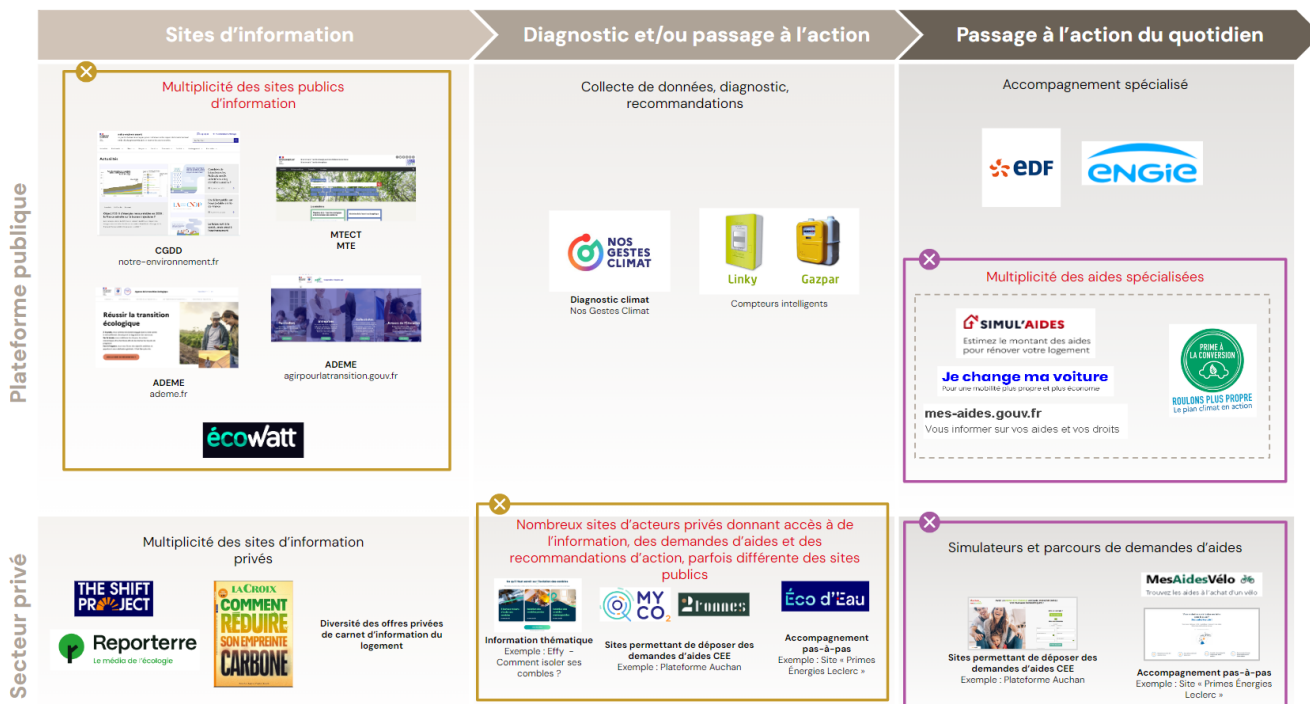


CATHERINE
habitante de ville moyenne

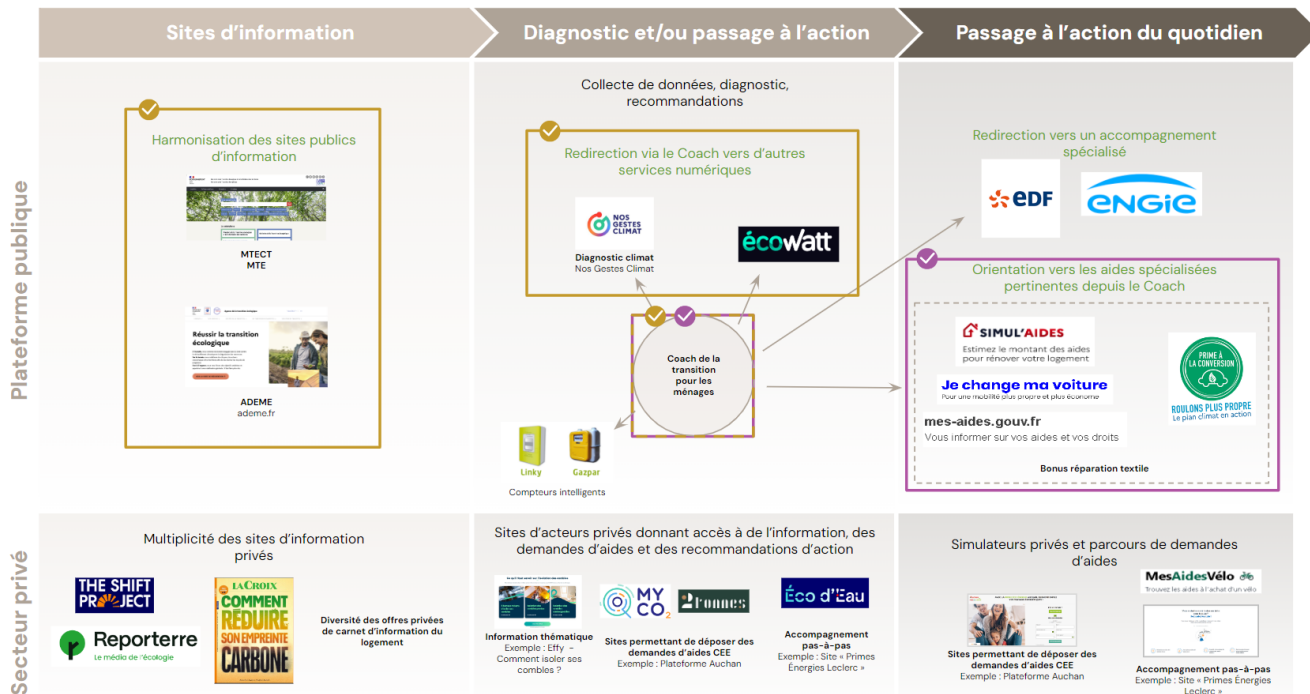


FLORENT
citoyen

Situation actuelle



Situation en vision cible



Personae – Situation en vision cible



Catherine est une habitante de ville moyenne qui s'interroge sur son empreinte carbone et les gestes qu'elle peut adopter pour participer à la transition. Grâce au Coach, elle connaît son empreinte carbone et connaît les gestes à sa portée pour la réduire.



Fabienne est cadre dans une entreprise. Elle voudrait sensibiliser ses collègues à la transition écologique. Grâce au Coach, elle peut présenter à ses collègues un moyen efficace d'avoir une idée de sa situation personnelle et d'obtenir des solutions adaptées à chacun.



Livio est un artisan qui ne se sent pas très concerné par le changement climatique. Il comprend grâce à l'accompagnement du Coach quelles actions simples et pratiques il peut faire pour participer à la transition, et peut participer à la transition écologique à son échelle.



Florent est un citoyen qui souhaite changer ses pratiques quotidiennes et s'investir davantage dans la transition. Il peut utiliser le Coach pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui le redirige vers les aides pertinentes au vu de sa situation.

Tableau récapitulatif

PHASE	PROBLÈMES IDENTIFIÉS	ACTIONS EN VISION CIBLE
SITES D'INFORMATION	Beaucoup de bruit informationnel avec des sites publics aux positionnements à la fois très généralistes et très proches (notre-environnement, agirpourlatransition, ADEME, MTECT)	Fusionner les sites redondants et réallouer les ressources
	Contenu statique, non personnalisable	Proposer un accompagnement personnalisé via la plateforme d'engagement
	Un effet « liste à la Prévert »	
	De la dilution budgétaire/RH	- Fusionner les sites redondants et réallouer les ressources - Piloter par le trafic et l'engagement plutôt que par le contenu
	Incapacité à mesurer l'impact	- Fusionner les sites redondants et réallouer les ressources - Piloter par le trafic et l'engagement plutôt que par le contenu
DIAGNOSTIC ET/OU PASSAGE À L'ACTION	Des informations qui se veulent normatives mais contradictoires selon les outils	Coordonner un ou plusieurs GT pour valider une méthodologie officielle de calcul individuel d'empreinte carbone (initié par l'ABC)
	Des recommandations d'actions caricaturales car peu personnalisées (ex : devenir vegan)	Proposer des recommandations d'action personnalisées pour permettre au citoyen de se les approprier (c'est l'objet central de la plateforme d'engagement)
	Un investissement élevé (10 à 30 min) pour un diagnostic assez technique et valable uniquement à l'instant t, sans suivi ni gradation dans le passage à l'action	Proposer des solutions permettant d'estimer simplement et rapidement son empreinte carbone de manière grossière (également possible via la plateforme)
	Difficulté à dépasser le cercle des initiés	Mutualiser les efforts de communication sur un nombre plus restreint d'objets aux contours clarifiés (cibles, objectifs)
	Les données des compteurs intelligents restent difficiles d'accès	Simplifier/Productiser l'offre d'accès aux données issues des compteurs intelligents
PASSAGE À L'ACTION DU QUOTIDIEN	Une offre essentiellement centrée sur l'énergie, avec 2 compteurs différents s'il y a du gaz	Proposer une offre packagée d'accès à sa consommation d'énergie (électricité + gaz) et d'eau
	Pléthore de portails et simulateurs d'aides avec demandes d'informations souvent techniques (RFR, QF, isolation...)	Proposer les aides sur la base d'un diagnostic et pas seulement sous forme de catalogue ou de simulateur (intégré dans la plateforme d'engagement)
	Une faible notoriété des aides pour les citoyens qui s'en remettent souvent aux distributeurs du service concerné	

Outiller les territoires

La déclinaison de la planification écologique à l'échelle des territoires est une condition nécessaire à sa bonne réalisation. C'est également valable sur les aspects numériques de la planification : il est essentiel, ne serait-ce que pour des questions de remontées de la donnée, qu'il y ait une bonne articulation entre échelon national et territorial, et que la planification au niveau numérique se fasse bien dans les territoires également.

Or, à l'heure actuelle l'accès à l'information au niveau territorial est très complexe, de nombreux doublons existent dans le renseignement d'information, sous des formats très différents. Ces différents besoins ou projets nécessitent la mobilisation de beaucoup de personnel des services numériques, pas toujours bien identifiés, le tout géré par les collectivités à travers plusieurs dizaines de comptes utilisateur différents, liés à des systèmes d'authentification différenciés. Tout cela contribue à la complexité pour les territoires d'utiliser efficacement les services numériques mis à leur disposition. Dans ce cas d'usage, il est donc question d'aider les territoires à réussir leur transition écologique en les aidant à réduire leur temps administratif et à améliorer leur connaissance du terrain pour optimiser les impacts de projets.

De la même manière que dans le cas d'usage précédent, l'objectif est d'accompagner les trajectoires carbonées des territoires et donc de mesurer une baisse de leurs émissions en tonnes de CO_{2eq}. Il s'agit donc de mesurer le succès des solutions implémentées à travers l'évaluation du nombre de connexions aux outils proposés, ainsi que le nombre de communes contactées via des démarches proactives pour faire bénéficier d'aides publiques.

Personae – Situation actuelle



Nadège travaille dans une sous-préfecture ou DDT. Elle conseille les élus et agents territoriaux dans la construction de leur projet **mais elle arrive trop tard** dans leur construction car elle n'est pas avertie suffisamment en amont et n'a pas assez de connaissances qualitatives et quantitatives. Elle ne peut ni accélérer les démarches pour lancer un projet, ni améliorer l'impact de chaque projet.



Thomas est maire, il souhaite mener un diagnostic de son territoire car c'est obligatoire pour financer son projet, **mais il a des difficultés pour mobiliser** les données lui permettant de comprendre l'état des lieux écologique de son territoire et il est réticent à engager des moyens d'ingénierie préalable sans savoir si le projet sera éligible à un financement. Il a de nombreux projets pour son territoire **mais ne connaît pas leur impact sur l'environnement pour les prioriser.**



Stéphane est un agent territorial, il recherche des exemples de projets, services départementaux, régionaux, nationaux, et privés pour exécuter la construction de son projet. Il est isolé et ne sait pas par quoi commencer (expertises à mobiliser, financement, outillage). Il se pose la question régulièrement pour chaque étape de son projet. Il a du mal à appréhender l'étendue des questions à se poser en termes de transition écologique. Il ne sait pas comment s'y prendre pour mesurer qualitativement les impacts environnementaux de son projet.



Isabelle est préfète, elle aiguille les élus locaux sur le cadre réglementaire et applique les instructions du Gouvernement, mais manque de visibilité sur les projets soutenus via AMI ou AAP nationaux sur son propre territoire. **Sans référentiel commun, impossible de piloter la politique et sans traçabilité, impossible de suivre les avancées de chaque collectivité.**



Pierre-Louis est le référent transition écologique dans une intercommunalité importante, un service d'Etat ou un acteur public ou privé, il est présent dans les territoires d'une taille de plus de 15 000 habitants. Il n'est pas présent dans les territoires de moins de 15 000 habitants. Il doit manipuler une multiplicité d'outils et méthodes non articulés entre eux pour les différentes étapes de la planification et animation écologique sans cohérence entre eux. Il a besoin d'outils qui permettent de décliner de façon plus opérationnelle les objectifs stratégiques du territoire dans le cadre de différents plans de la collectivité.


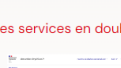
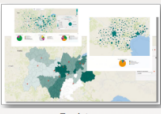








NADÈGE
employée en sous-préfecture







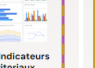

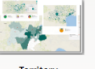
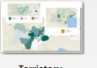






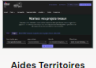



STÉPHANE
agent territorial

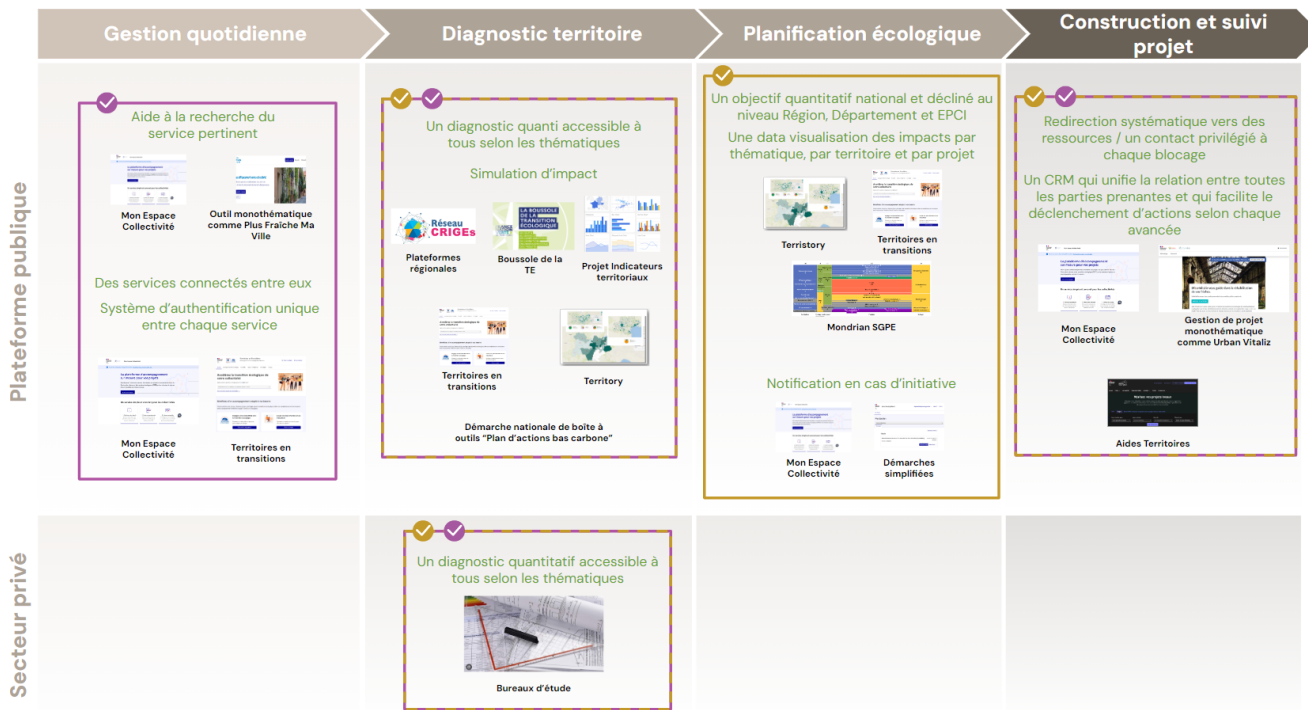
Situation actuelle

	Gestion quotidienne	Diagnostic territoire	Planification écologique	Construction et suivi projet
Plateforme publique	<p>Un besoin. X acteurs. Y services</p>  <p>Outil monothématique : Plus Fraîche Ma Ville</p> <p>Des services en doublon</p>  <p>Démarches simplifiées</p>	<p>Pas de référentiel unique</p>  <p>Terristiry</p>  <p>Territoires en transitions</p>	<p>Une planification locale mais pas nationale</p>  <p>Territoires en transitions</p> <p>Pas de vision des intentions locales</p>  <p>Démarches simplifiées</p>	<p>1 projet. X appels à projet. Y financement</p>  <p>Aides Territoires</p>  <p>Gestion de projet monothématique : Urban Vitaliz</p>
Secteur privé	<p>Un besoin. X acteurs. Y services</p> <p>Des services en doublon</p>	<p>Pas de référentiel unique</p>  <p>Bureaux d'étude</p>	<p>Une planification locale mais pas nationale</p> <p>Pas de vision des intentions locales</p>	<p>1 projet. X appels à projet. Y financement</p>

Situation à moyen terme

	Gestion quotidienne	Diagnostic territoire	Planification écologique	Construction et suivi projet
Plateforme publique	<p>Aide à la recherche du service pertinent</p>  <p>Mon Espace Collectivité</p>  <p>Outil monothématique comme Plus Fraîche Ma Ville</p> <p>Sélection des services assurant un besoin de A à Z</p>  <p>Mon Espace Collectivité</p>  <p>Territoires en transitions</p>	<p>Un diagnostic quantitatif accessible à tous selon les thématiques</p>  <p>Plateformes régionales</p>  <p>Boussole de la TE</p>  <p>Projet Indicateurs territoriaux</p>  <p>Territoires en transitions</p>  <p>Territory</p>	<p>Un objectif quantitatif national et décliné au niveau Région, Département et EPCI</p>  <p>Terristiry</p>  <p>Territoires en transitions</p>  <p>Mondrian SGPE</p> <p>Notification en cas d'initiative</p>  <p>Mon Espace Collectivité</p>  <p>Démarches simplifiées</p>	<p>Redirection systématique vers des ressources / un contact privilégié à chaque blocage</p>  <p>Mon Espace Collectivité</p>  <p>Gestion de projet monothématique comme Urban Vitaliz</p>  <p>Aides Territoires</p>
Secteur privé		<p>Un diagnostic quantitatif accessible à tous selon les thématiques</p>  <p>Bureaux d'étude</p>		

Situation en vision cible



Personae – Situation en vision cible

Nadège travaille dans une sous-préfecture ou DDT, elle conseille les élus et agents territoriaux dans la construction de leur projet. Elle est notifiée de l'intention de diagnostic de Thomas pour le contacter et l'aider dans les futures étapes de son projet autour de son diagnostic qualitatif notamment. Elle organise les revues de projet sur le territoire durant lesquels les élus pourront présenter leurs projets à travers leurs premières réflexions sur les pistes d'amélioration de leurs projets. Toutes les actions sont tracées dans un CRM pour être proactif auprès de chaque commune via Mon Espace Collectivité.

Stéphane est un agent territorial, il recherche des exemples de projets, services départementaux, régionaux, nationaux, et privés pour exécuter la construction de son projet. L'annuaire des services sur Mon Espace Collectivité lui permet de lui suggérer l'outil fait pour faciliter sa tâche quotidienne. Il se connecte une seule fois pour accéder à l'ensemble des services en SAAS via Mon Espace Collectivité ou sur le service cible avec les mêmes identifiants.

Thomas est maire, il souhaite mener un diagnostic de son territoire car c'est obligatoire pour financer son projet, il peut utiliser les diagnostics quantitatifs et qualitatifs à disposition sans faire appel à un tiers. Il consulte des objectifs de planification écologique et mesure l'impact de ses projets. Il l'améliore grâce à des ressources et des actions inspirantes pour faire mûrir son projet. Il dispose d'outils de quantification d'impact de ses projets en version simplifiée sur Mon Espace Collectivité et en version détaillée sur Projet Indicateurs Territoriaux, Plateformes Régionales, Territory, Efficacity et Territoires en Transitions.

Isabelle est préfète, d'un côté elle aiguille les élus locaux sur le cadre réglementaire et applique les instructions du Gouvernement, mais manque de visibilité sur les projets soutenus via AMI ou AAP nationaux sur son propre territoire. Elle visualise selon un référentiel commun les engagements par territoire à date, un objectif ventilé par commune et par thématique et une projection à fin d'année selon son département et sa région via Mon Espace Collectivité et Projet Indicateurs Territoriaux. Elle co-construit avec les élus les projets et accomplissent ensemble leurs objectifs environnementaux dans le cadre des CRTE disponibles dans Mon Espace Collectivité.

Pierre-Louis est le référent transition écologique dans une intercommunalité importante, un service d'Etat ou un acteur public ou privé, il est présent dans les territoires d'une taille de + de 15 000 habitants. Il est invité au sein des projets pertinents dans Mon Espace Collectivité et lui à son tour, invite d'autres référents dans Mon Espace Collectivité selon le besoin d'expertise par thématique (Bureaux d'Études) Il a accès à une boîte à outils complète et accessible, facilitant l'élaboration des diagnostics et stratégies sur son territoire via les Plateformes Régionales, La Boussole de la Transition Ecologique, Projet Indicateurs Territoriaux, Territory, Efficacity et Territoires en Transitions.

Tableau récapitulatif

PHASE	PROBLÈMES IDENTIFIÉS	ACTIONS À MOYEN TERME	ACTIONS EN VISION CIBLE
GESTION QUOTIDIENNE	Difficile d'identifier les services numériques existants et de savoir lequel utiliser pour chaque champ de politique publique	<ul style="list-style-type: none"> - Un annuaire de services - Aide à la recherche du service pertinent - Partage en libre accès des projets et leur avancée pour utilisation par un service tier (département, région, national ou privé) via Mon Espace Collectivité et les outils monothématiques comme Plus Fraîche Ma Ville 	
	Doublon de fonctionnalités entre les services. Plusieurs systèmes d'authentification cohabitent et des dizaines de comptes à gérer	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des services assurant un besoin de A à - Système de recommandation via Mon Espace Collectivité et construction d'un plan de rationalisation des outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'authentification unique entre chaque service avec comme porte d'entrée Mon Espace Collectivité ou les autres services toujours accessibles en direct - Exécution du plan de rationalisation des outils
	Trop de plateformes différentes et aucune vision consolidée	<ul style="list-style-type: none"> - Un annuaire de services - Aide à la recherche du service pertinent - Partage en libre accès des projets et leur avancée pour utilisation par un service tier (département, région, national ou privé) via Mon Espace Collectivité et les outils monothématiques comme Plus Fraîche Ma Ville 	
	Pas d'accès aux multiples plateformes	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des services assurant un besoin de A à - Système de recommandation via Mon Espace Collectivité et construction d'un plan de rationalisation des outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'authentification unique entre chaque service avec comme porte d'entrée Mon Espace Collectivité ou les autres services toujours accessibles en direct - Exécution du plan de rationalisation des outils
DIAGNOSTIC TERRITOIRE	Manque de compétences et manque de temps.		
	Pas les moyens financiers. Est-ce rentable d'engager ces dépenses pour mon territoire ?		
	Absence de méthodologies et de sources partagées sur les données essentielles à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Un autodiagnostic qualitatif (La Boussole de la Transition Écologique) - Un diagnostic quanti accessible à tous (Terristory + Efficacity + Plateformes Régionales + Projet Indicateurs Territoriaux) accessibles en direct ou en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions 	Simulateur d'impact accessible en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions, Projets Indicateurs Territoriaux, Terristory, Plateformes régionales, et Efficacity
	Soutien compliqué car non avertis des intentions locales	Notification en cas d'initiative de diagnostic (Mon Espace Collectivité et Démarches Simplifiées)	Simulateur d'impact accessible en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions, Projets Indicateurs Territoriaux, Terristory, Plateformes régionales, et Efficacity
	Difficulté d'avoir un diagnostic territorial adapté pour les échanges entre l'état local et les communalités	<ul style="list-style-type: none"> - Un autodiagnostic qualitatif (La Boussole de la Transition Écologique) - Un diagnostic quanti accessible à tous (Terristory + Efficacity + Plateformes Régionales + Projet Indicateurs Territoriaux) accessibles en direct ou en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions 	Simulateur d'impact accessible en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions, Projets Indicateurs Territoriaux, Terristory, Plateformes régionales, et Efficacity
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE	Pas de vision globale permettant de vérifier la cohérence entre les actions pour atteindre des objectifs de transition écologique	Un objectif SGPE quantitatif national et décliné au niveau Région, Département et EPCI (Projet indicateurs territoriaux accessible en direct ou en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions)	Une data visualisation des objectifs versus impacts par thématique, par territoire et par projet en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Projets Indicateurs Territoriaux, Territoires en Transitions et Terristory
	Aucune traçabilité	Un objectif SGPE quantitatif national et décliné au niveau Région, Département et EPCI (Projet indicateurs territoriaux accessible en direct ou en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Territoires en Transitions)	Une data visualisation des objectifs versus impacts par thématique, par territoire et par projet en version simplifiée via Mon Espace Collectivité ou en version complète via Projets Indicateurs Territoriaux, Territoires en Transitions et Terristory
CONSTRUCTION ET SUIVI DE PROJET	Processus lourd et démultiplication des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien renforcé en amont - Initiative de projet en haut et en bas de chaîne - Redirection systématique vers des ressources ou un contact privilégié à chaque blocage via Mon Espace Collectivité pour un soutien générique et ensuite des redirections vers des expertises via des outils monothématiques comme Urban Vitaliz et des expertises de financement via Aides Territoires 	Un CRM qui unifie la relation entre toutes les parties prenantes et qui facilite le déclenchement d'actions selon chaque avancée via Mon Espace Collectivité
	Pas de dialogue avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien renforcé en amont - Initiative de projet en haut et en bas de chaîne - Redirection systématique vers des ressources ou un contact privilégié à chaque blocage via Mon Espace Collectivité pour un soutien générique et ensuite des redirections vers des expertises via des outils monothématiques comme Urban Vitaliz et des expertises de financement via Aides Territoires 	Un CRM qui unifie la relation entre toutes les parties prenantes et qui facilite le déclenchement d'actions selon chaque avancée via Mon Espace Collectivité
	Consultations trop tardives : potentiel d'impact gâché avec un suivi du projet tronqué et un suivi budgétaire incomplet		Un CRM qui unifie la relation entre toutes les parties prenantes et qui facilite le déclenchement d'actions selon chaque avancée via Mon Espace Collectivité

Comment ?

Pour s'assurer que le plan d'action précédemment exposé soit mis en place correctement, la stratégie de déploiement est un élément clé. Comme le propose Bruno Latour dans « Où atterrir ? », cette partie inverse la matrice et passe de la vision par action du « quoi ? » à une vision par acteur dans le tableau de déploiement ci-dessous. Comme indiqué dans les éléments généraux, ce tableau sera complété avec deux colonnes qui indiqueront les « leviers incitatifs » et les « leviers coercitifs » à activer pour que chaque acteur puisse jouer son rôle.

En complément (1) des ONG, associations et think tanks et (2) des industriels du numérique évoqués dans les éléments généraux qui seront concertés toutes thématiques confondues dans un premier temps, la liste (3) des professionnels ci-dessus seront concertés thématique par thématique. Tout acteur souhaitant être ajouté à cette liste est invité à envoyer un message à planification-écologique@pm.gouv.fr. Pour des raisons d'efficacité, ce comité accueillera uniquement des organismes représentatifs. En complément des instances représentatives, des échanges auront lieu avec des acteurs en leur nom propre.

Parties prenantes professionnelles

- Région de France
- Départements de France
- Interconnectés
- Intercommunalités de France
- Association des Maires de France
- Association des Maires Ruraux de France
- AFIGEO / CRIGES
- RARE / OREC
- FNCCR
- DECLIC
- Ville-internet
- France Urbaine
- Cambus Cyber

Tableau de déploiement

ACTEURS	ACTIONS À RÉALISER
SGPE	Informier et mobiliser les citoyens
	Diminuer l'impact environnemental du numérique
	Lutter contre les fractures numériques et assurer la confiance dans le numérique
	Développer des observatoires permettant un suivi de France Nation Verte
	Piloter la feuille de route
DINUM	Déployer les identités numériques publiques
MTECT-DNUM	Copiloter la feuille de route numérique sur la thématique Transversale
	Garantir la sécurité et la résilience des outils numériques publics
CGDD	Poursuivre l'ouverture et la circulation entre administrations des données
	Déployer Ecosphère(s)
	Soutenir les entreprises de l'écosystème greentech
	Soutenir les entreprises de l'écosystème greentech
	Soutenir le déploiement de l'IA pour la transition écologique
	Fournir des indicateurs aux territoires
DGCCRF	Copiloter la feuille de route numérique sur la thématique Transversale
	Contribuer au « coach » de la transition écologique pour les ménages (information des consommateurs)
ANCT	Accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de transition écologique
	Mettre à disposition les indicateurs territoriaux CGDD aux différents acteurs de manière simple et didactique. 1 objectif et 1 état à date par thématique France Nation Verte
	Réunir à un seul endroit Collectivité et État local pour accélérer les projets et multiplier leurs impacts sur le territoire
	Recommander le bon accompagnement (Ingénierie, financement ou service expert de la thématique projet) au bon moment et à la bonne personne en collaboration avec tous les acteurs du GT et du territoire
CNIG	Établir une méthode de conception et un modèle commun de standards
	Regrouper l'ensemble des standards sur la plateforme DINUM schema.data.gouv
IGN	Déployer la Géoplateforme
	Travailler à l'interopérabilité de la Géoplateforme avec les plateformes identifiées comme brique logicielle socle FNV
	Mettre en ligne cartes.gouv.fr , le service public des cartes et données du territoire
	Déployer le jumeau numérique de la France
Cerema	Accompagner la création d'espaces communs de données publics/privés dans les territoires, coordonner un collectif d'acteurs publics/privés pour créer l'interopérabilité entre ces espaces de données ainsi qu'avec les plateformes nationales identifiées dans FNV
	Tester cette interopérabilité avec un « bac-à-sable dédié », ainsi que l'implémentation de standards de données, et la création de modèles partagés (sur schema.data.gouv.fr)
ADEME	Suivre la progression des actions et de la performance des collectivités en accélérant Territoires en Transitions en articulation avec MonEspaceCollectivités et le socle d'indicateurs territoriaux
Collectivités territoriales	Mettre en oeuvre des projets de transition écologique
Acteurs territoriaux	Dans le cadre des travaux confiés aux OREC, assurer une mise à jour régulière des données spatiales et temporelles sur les émissions, les consommations d'énergie et les productions EnR aux échelles régionales et infrarégionales selon des référentiels définis
Acteurs privés – prestataires des collectivités	Réaliser des études
	Accompagner les collectivités
	Produire des données territoriales